



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

quatre vingt quinze
L'an mil neuf cent soixante le 16 MAI à 20 H
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de M. PAUL Pierre Maire.

OBJET : Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Date de convocation du Conseil municipal : 09.05.95

PRÉSENTS : MM. Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de :

"participation communale"

ABSENTS : MM. REEB Marianne, LE BORGNE Marc

Excusés : FRANCES Eliane, LE TALLEC Robert.
M. Jean MIOSSEC a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, le taux de subvention est de 35 %.

Il précise également que ce taux peut être porté à 45 % si le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention complémentaire de 5 % sur la base du montant des dépenses ; l'Etat s'engageant à verser les 5 % restant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;
Considérant l'intérêt de l'Opération de Réhabilitation de l'Habitat,
DECIDE d'accorder aux propriétaires cette subvention complémentaire de 5 %.

Fait à BRENNILIS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre PAUL.

